



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2017-011

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2017

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2017-02-03-001 - extrait de l'arrêté préfectoral n° 257 du 3 février 2017 portant renouvellement de la composition du CDEN (4 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2017-02-03-001

extrait de l'arrêté préfectoral n° 257 du 3 février 2017
portant renouvellement de la composition du CDEN

PREFECTURE
MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION

-Extrait de l'arrêté préfectoral n° 257-2017 du 3 février 2017 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Article 1^{er} : Le Conseil Départemental de l'Education Nationale du département de l'Allier est présidé :

- par M. le Préfet, ou en cas d'empêchement, par Mme l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, si les questions soumises sont de la compétence de l'Etat,
- par M. le Président du Conseil Départemental, ou en cas d'empêchement, M. André BIDAUD, Conseiller Départemental, délégué à cet effet par le Président du Conseil Départemental, pour les questions relevant de la compétence du Département.

Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.

Article 2 : Outre les présidents et vice-présidents désignés ci-dessus, le Conseil Départemental de l'Education Nationale est composé ainsi qu'il suit :

I – Membres désignés pour représenter les collectivités territoriales :

- MAIRES :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Alain DETERNES Maire de Tronget	M. Jacques TERRACOL Maire d'Arfeuilles
M. Christophe de CONTENSON Maire de Couzon	M. Jean-Marcel LAZZERINI Maire de Ferrières sur Sichon
M. Guy CHARMETANT Maire de Montbeugny	M. Daniel BAHEUX Maire de Saligny Sur Roudon
M. Patrick MAIRE Maire de Saint Genest	Madame Claire TOGNON Maire de Montcombroux les Mines

- CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Jacques LAURENT Conseiller Départemental	Mme Véronique POUZADOUX Conseillère Départementale
M. Jean-Jacques ROZIER Conseiller Départemental	Mme Nicole TABUTIN Conseillère Départementale
Mme Corinne TREBOSC-COUPAS Conseillère Départementale	Mme Isabelle GONINET Conseillère Départementale
M. Alain LOGNON Conseiller Départemental	M. Jean-Paul DUFREGNE Conseiller Départemental

M. Bernard POZZOLI Conseiller Départemental	M. Alain DENIZOT Conseiller Départemental
--	--

-CONSEILLERS REGIONAUX :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Charlotte BENOIT	Mme Cécile de BREUVAND

II – Membres désignés pour représenter les personnels titulaires de l’Etat, exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d’enseignement et de formation du premier et du second degrés situés dans le département :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Delphine MOULINOT UNSA-EDUCATION - PE EM E. Bannier - GANNAT	Mme Emilie LAURENT UNSA-EDUCATION – PE EE J. Jaurès - GANNAT
M. Léonid GETENET UNSA-EDUCATION – SEGPA VARENNES/ALLIER	M. Fabrice BRODIER UNSA-EDUCATION – Professeur EPS Collège Jules Verne LE MAYET DE MONTAGNE
M. Eric POPIELAS UNSA-EDUCATION Principal Collège Charles Péguy - MOULINS	Mme Christine PIETRIGA UNSA-EDUCATION Principal Collège Jules Ferry - VICHY
M. Olivier TON THAT LIEM Certifié – Collège F.Péron CERILLY SNALC	M. Alain MOUNAL Certifié – Cité Albert Londres CUSSET SNALC
M. Vincent PRESUMEY Professeur Agrégé – Lycée Banville MOULINS FSU	Mme Juliette GRAND FSU
M. Nicolas SEM Professeur des Ecoles FSU	M. Jérémie MAUREL FSU
M. Stéphane ZAPORA FSU	Mme Valérie BARDET-CRIQUET Professeur des Ecoles FSU
M. Thierry CHAUDIER Professeur EPS FSU	M. Rémi PUZENAT FSU

Mme Julie TOURLAND-BOUSQUET EE Cousteau SOUVIGNY SGEN - CFDT	M. Jean-Luc SERANGE EE Aristide Briand MONTLUCON SGEN - CFDT
Mme Gaëlle SIPOS EE GANNAT FO	M. Christophe MORLAT PLP Lycée VARENNES/ALLIER FO

III – Membres représentant les usagers :

-Représentants des parents d'élèves :

<u>Titulaires:</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Laurence ERNAULT-CLAUWS FCPE	Mme Christine HELLEU-BONNEVILLE FCPE
M. Patrice BERTHOMIER FCPE	M. Jean-Pierre SCARAMOZZINO FCPE
Mme Joëlle BALLOT FCPE	M. Jonathan DA SILVA FCPE
M. Franck LALLIER FCPE	Mme Fanny CORDIER FCPE
Mme Sarah CHAZAL FCPE	M. Bruno NIES FCPE
Mme Christelle COLLIN FCPE	M. Emmanuel TORREGROSA FCPE
Mme Véronique CHAMBARAUD FCPE	M. Alain BLONDRON FCPE
PEEP : aucun membre n'a été désigné	

-Représentants des associations complémentaires de l'enseignement public :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. François LARBOT Président des PEP de l'Allier	M. Jean SURLEAU

-Personnalités qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

1- nommées par le Préfet

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Dominique TAJANA, ancienne directrice de la mission locale de Moulins	Mme Cécile CHARASSE-POUELE, directrice de l'IUT de Montluçon

2- nommées par le Président du Conseil Départemental

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Danièle MOUSSET	pas de suppléant

Article 3 : Sièges en outre à titre consultatif, M. Michel DUPONT, nommé par le Préfet, en qualité de Président des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Article 4 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de **trois ans**. Tout membre qui perd sa qualité en raison de laquelle il a été nommé, perd sa qualité de membre du conseil.

En cas de décès, de vacance ou d'empêchement définitif, il est procédé, dans un délai de trois mois, et pour la durée du mandat en cours, au remplacement des membres.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux du 27 novembre 2013, du 28 juillet 2014, du 10 mars 2015, du 17 avril 2015, du 5 avril 2016 et du 28 octobre 2016 sont abrogés.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président du Conseil Départemental et l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée aux membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de l'Education Nationale et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 3 février 2017

Le Préfet,

SIGNÉ

Pascal SANJUAN